



**COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS  
CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE**

*Inscrit au registre des représentants d'intérêts de la Commission européenne. Numéro d'inscription : [81142561702-61](#)*

**Réponse du CCRE à la Consultation  
sur le réexamen du budget de l'UE**

Communication (COM (2010) 700 final

**Bruxelles, décembre 2010**

## Messages clés

### 1. **Rôle important des collectivités locales et régionales dans le débat sur le budget**

Les collectivités locales et régionales sont concernées de très près par les décisions économiques et financières prises au niveau national et européen. Il est dès lors primordial que leur avis soit pris en considération dans le débat à venir.

### 2. **Partenariat obligatoire incluant le niveau local**

Le CCRE se félicite de la proposition de la Commission en faveur d'une approche de partenariat, et notamment des contrats de partenariat dans la future politique de cohésion. Le principe de partenariat devrait être obligatoire et inclure le niveau local : un partenariat entre l'échelon européen, national, régional et local s'avère nécessaire pour élaborer, choisir et mettre en œuvre les politiques conformément à la stratégie.

### 3. **Qualité, développement et durabilité comme priorités de l'UE**

Nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle « la croissance, la compétitivité et le marché unique doivent être les priorités essentielles de l'UE ». Le CCRE pense que l'une des causes de la récente crise économique et financière réside précisément dans l'accent mis sur le profit, la croissance, la productivité et la quantité. Nous proposons de revoir ces priorités et de remplacer la croissance par le développement et la quantité par la qualité.

### 4. **Un budget pour la durabilité et un budget durable**

Le concept de durabilité ne doit pas seulement s'appliquer au contenu politique, mais également au budget lui-même : un budget pour la durabilité et un budget durable.

### 5. **La cohésion est un objectif de l'UE et une politique à part entière**

La stratégie Europe 2020 ne couvre que certains des objectifs de l'Union européenne. La cohésion territoriale, économique et sociale, par exemple, est un objectif de l'UE et est inscrite dans le traité. La politique de cohésion et les fonds structurels ne peuvent par conséquent pas simplement devenir des instruments pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020.

### 6. **Pas de conditionnalité macroéconomique**

La Commission soulève la question de la conditionnalité macroéconomique, en proposant « d'utiliser les fonds de l'UE pour renforcer les mesures préventives et correctrices destinées à soutenir le pacte de stabilité et de croissance ». Le CCRE s'oppose fermement à cette approche.

### 7. **Un cadre stratégique commun solide**

Un cadre stratégique commun (CSC), comme proposé dans la Communication, constituerait un pas très important vers une efficacité accrue des programmes financés par l'Union européenne. Le nouveau CSC doit effectivement devenir un règlement général, avec notamment des dispositions d'application concrètes (telles que les coûts éligibles, les questions de financement, l'audit).

## Observations générales

1. Le CCRE accueille favorablement la Communication, qui présente les premières idées pour le futur cadre financier, ainsi que la consultation sur les propositions de la Commission.
2. Nous sommes d'accord, en particulier, avec l'approche qui consiste à d'abord examiner les priorités thématiques et stratégiques avant de préparer les perspectives financières.
3. Le CCRE partage l'avis de la Commission selon lequel le budget de l'UE est un instrument essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Union au bénéfice des citoyens et des acteurs économiques et sociétaux. Cela souligne l'importance de centrer d'abord le débat sur les objectifs stratégiques.
4. Le CCRE, en tant qu'organisation faîtière européenne représentant les gouvernements locaux et régionaux dans 39 pays, souhaite exprimer son avis sur des questions qui sont particulièrement pertinentes pour le niveau local et régional.
5. Nous tenons à souligner que les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle important, en ce sens qu'ils fournissent le cadre politique et économique nécessaire à la vie de nos citoyens et aux activités des entreprises. Les collectivités locales et régionales sont concernées de très près par les décisions économiques et financières prises au niveau national et européen ; il est dès lors primordial que leur avis soit pris en considération dans le débat à venir.
6. Le CCRE reconnaît que les différents programmes de l'UE constituent différentes façons d'envisager la citoyenneté européenne. Les collectivités locales et régionales sont les niveaux institutionnels les plus proches des citoyens. Il est important de rappeler que ces programmes sont très utiles pour rapprocher l'Union européenne de ses citoyens. Le réexamen du budget propose que différents programmes en matière de coopération culturelle, d'interaction des citoyens et de participation des jeunes pourraient être intégrés dans un programme unique, entièrement géré suivant une approche inclusive. Nous espérons que cela n'aura pas d'incidence négative sur le contenu et le budget du programme actuel « L'Europe pour les citoyens » qui inclut les jumelages.
7. Le CCRE soutient le concept de développement durable et nous pensons qu'il devrait être le principe directeur des actions et décisions politiques de l'Europe. Comme nous l'avons déjà indiqué dans notre réponse à la consultation sur la future stratégie UE 2020<sup>1</sup>, nous encourageons la Commission européenne à présenter des réponses politiques ambitieuses et une nouvelle approche pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.
8. Le concept de durabilité ne doit pas seulement s'appliquer au contenu politique, mais également au budget lui-même : un budget pour la durabilité et un budget durable.

---

<sup>1</sup> Voir la réponse du CCRE à la consultation de la Commission européenne sur la future stratégie "UE 2020"  
[http://www.ccre.org/prises\\_de\\_positions\\_detail.htm?ID=99](http://www.ccre.org/prises_de_positions_detail.htm?ID=99)

9. Nous émettons cependant des réserves, car il est dit dans la Communication que la croissance, la compétitivité et le marché unique doivent être les priorités essentielles de l'UE. Or, nous pensons que l'une des causes de la récente crise économique et financière réside précisément dans l'accent mis sur le profit, la croissance, la productivité et la quantité. Nous proposons de revoir ces priorités et de remplacer la croissance par le développement et la quantité par la qualité.
10. Nous nous félicitons que la Commission ait tiré les leçons de la stratégie de Lisbonne et propose des contrats de partenariat pour améliorer son efficacité. Nous sommes d'avis que le principe de partenariat devrait être obligatoire et inclure le niveau local : un partenariat entre l'échelon européen, national, régional et local s'avère nécessaire pour élaborer, choisir et mettre en œuvre les politiques conformément à la stratégie.

### Mise en œuvre des priorités d'action fondamentales

11. Nous comprenons que le futur budget doit être élaboré de façon à contribuer à la mise en œuvre de la **stratégie Europe 2020** pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Le CCRE soutient les principes de durabilité, mais nous sommes sceptiques quant à une approche centrée sur la croissance et l'accroissement de la productivité.
12. Nous tenons à souligner que la stratégie Europe 2020 ne couvre que certains des objectifs de l'Union européenne. La **cohésion territoriale, économique et sociale**, par exemple, est un objectif de l'UE et est inscrite dans le traité. La politique de cohésion et les fonds structurels ne peuvent par conséquent pas simplement devenir des instruments pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020<sup>2</sup>.
13. Le CCRE approuve la reconnaissance des avantages de la politique de cohésion de l'UE et de sa dimension de solidarité. Néanmoins, les mérites de la **solidarité** ne se limitent pas au rendement économique. Il est important de souligner que la solidarité, et son expression visible dans la politique de cohésion de l'UE, est essentielle si nous voulons développer une Union européenne qui bénéficie du soutien des citoyens.
14. **La recherche et l'innovation**, par exemple, sont certes importantes pour rendre l'Europe plus durable, mais le développement économique et la productivité ne doivent pas être leur seule, ni même leur plus grande, préoccupation. Nous pensons que deux dimensions essentielles de l'innovation sont négligées dans la communication : l'innovation sociale/sociétale et l'innovation institutionnelle.
15. Le CCRE n'est pas d'accord avec la Commission quand elle affirme que le budget de l'UE doit aider à rétablir la croissance en "affectant les ressources aux domaines dans lesquels elles sont susceptibles de produire les résultats les plus rapides, les plus importants et les plus solides ». Afin de favoriser un développement intelligent et durable, il faudrait donner la priorité à l'améliora-

---

<sup>2</sup> Voir les messages politiques clés du CCRE sur la politique de cohésion et la stratégie Europe 2020 : [http://www.ccre.org/prises\\_de\\_positions\\_detail.htm?ID=108](http://www.ccre.org/prises_de_positions_detail.htm?ID=108)

tion de la qualité de vie et de l'environnement et au défi climatique et non seulement à la productivité, la compétitivité et la croissance économique.

16. Les investissements aux rendements les plus rapides et les plus importants pourraient se révéler très peu compatibles à long terme avec un développement durable et contredire l'affirmation de la Communication selon laquelle le budget de l'UE doit être alloué en fonction des priorités d'action de l'UE. La **créativité** en tant que telle **et l'innovation** peuvent être freinées par une trop grande focalisation sur le rendement des investissements.
17. **L'éducation** est une question très importante et les investissements dans les systèmes d'éducation à tous les niveaux et dans tous les groupes de la société est un objectif auquel le CCRE souscrit. Nous souhaitons souligner qu'elle trouve aussi son expression dans l'éducation et la formation tout au long de la vie afin de rendre nos sociétés plus durables. C'est pourquoi nous regrettons que la Communication n'examine pas plus avant les efforts qui pourraient être développés dans ce domaine.
18. Le CCRE partage le point de vue que le secteur de l'**agriculture** doit contribuer à un large éventail d'objectifs de l'UE, et notamment la cohésion, le changement climatique, la protection de l'environnement et la biodiversité. Nous préconisons toutefois de compléter cette approche sectorielle par une dimension territoriale : une politique de développement rural élargie devrait garantir le développement durable et la diversification des territoires ruraux dans l'ensemble de l'UE, y compris pour le secteur agricole.

### **Efficacité des dépenses et simplification**

19. La Commission soulève la question de la **conditionnalité** macroéconomique, en proposant « d'utiliser les fonds de l'UE pour renforcer les mesures préventives et correctrices destinées à soutenir le pacte de stabilité et de croissance ». Le CCRE s'oppose à cette approche : d'abord, de telles sanctions toucheraient le niveau régional et local, lequel n'est responsable ni de la gestion financière ni des décisions connexes du pouvoir central ; ensuite, retirer les fonds de développement régional comme sanction pour violation du pacte de stabilité et de croissance serait en contradiction avec l'objectif communautaire de cohésion territoriale, économique et sociale, inscrit dans le traité de Lisbonne.
20. Dans le cadre de la politique de cohésion, le CCRE soutient la conditionnalité axée sur les résultats pour les Fonds structurels en certaines circonstances clairement définies : a) la conditionnalité doit se limiter à la politique de cohésion, et donc à la réalisation d'objectifs spécifiques liés à la politique de cohésion, pour une région spécifique et par une région spécifique ; b) seulement si ceux-ci ont été approuvés conjointement par tous les niveaux de gouvernement, avec la participation obligatoire des collectivités locales et régionales.
21. Le CCRE plaide depuis longtemps pour une **simplification** des fonds et une réduction des charges administratives<sup>3</sup>. Nous nous réjouissons par conséquent des propos de la Commission en ce sens et invitons la Commission à faire des propositions concrètes et ambitieuses.

<sup>3</sup> Voir par exemple la réponse du CCRE à la consultation publique sur la révision du règlement financier : [http://www.ccre.org/prises\\_de\\_positions\\_detail.htm?ID=98](http://www.ccre.org/prises_de_positions_detail.htm?ID=98)

22. Un **Cadre stratégique commun**, comme proposé dans la Communication, qui remplacerait l'approche fragmentée actuelle à l'égard des différents programmes dans l'optique d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence, constituerait un pas très important vers une efficacité accrue des programmes financés par l'Union européenne.
23. Nous invitons la Commission à veiller à ce que le nouveau cadre stratégique commun devienne effectivement un règlement général, avec notamment des dispositions d'application concrètes (telles que les coûts éligibles, les questions de financement, l'audit), les réglementations spécifiques ne concernant que les mesures d'application inévitables qui sont spécifiques à un fond bien précis.

### **Instruments financiers**

24. Le CCRE se félicite de la demande instante formulée à l'occasion du réexamen du budget de se pencher sérieusement sur les ressources propres de l'UE, en conformité avec les traités de l'UE.
25. Nous sommes également en faveur de la proposition de cadre pluriannuel 5+5 ans, qui possède l'avantage de combiner prévisibilité à long terme et flexibilité suffisante.
26. Le CCRE est, en principe, favorable à la proposition de renforcer les nouveaux instruments financiers. Il est cependant primordial que ceux-ci viennent compléter, et non remplacer, les financements et subventions européens et nationaux.
27. L'idée d'émettre des emprunts obligataires européens pour le financement de projets semble prometteuse ; le concept a cependant besoin d'éclaircissements supplémentaires.